27e ANNÉE N° 2269 PARAIT LE SAMEDI 28 JANVIER 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le Bien de Famille

Le moment est venu d'attirer l'attention du monde agricole sur une grande et importante réforme qui est comme le couronnement de l'œuvre entreprise depuis vingt ans pour venir au secours du petit agriculteur ; de celui qui n'a que ses bras, son intelligence et l'ardent amour de la terre. Depuis des siècles cette masse énorme de braves gens qui par son travail acharné, fait la richesse de la France et la prospérité de l'agriculture végétait pauvrement sur le sol qu'elle fécondait de ses sueurs et vivait en quelque sorte au jour le jour sans être jamais sûre de son lendemain.

C'est seulement à partir de 1885 qu'on est entré dans des voies nouvelles, d'abord en protégeant l'agriculture contre la concurrence étrangère et ensuite en mettant à son service ce merveilleux levier de la mutualité qui a enfanté à son profit de véritables miracles. La première application en fut faite au Crédit agricole et elle a été décisive : aujourd'hui les agriculteurs qui ont besoin d'argent pour leur exploitation sont sûrs de trouver une caisse toujours ouverte dans les mauvaises années sans autre garantie que leur honorabilité et leur habileté professionnelle.

Mais, le crédit personnel ne peut pas suffire à tout en matière agricole ; il permet bien de trouver un concours financier immédiat pour les frais d'exploitation de la terre, pour acheter des semences, des engrais, du bétail, des machines, mais il fait défaut quand il s'agit d'acheter de la terre, de construire, de faire de grosses dépenses, des drainages, des transformations. Pour ce genre d'emprunt, l'agriculture n'a guère d'autres ressources que de donner sa terre en gage, de l'hypothéquer. Bien souvent aussi, hélas ! il est réduit à l'hypothèque pour le paiement de dettes personnelles.

Et quand il l'a hypothéquée, quand il est pris dans l'engrenage, sa ruine n'est plus qu'une question de temps. Obligé de payer de gros intérêts qui mangent le plus clair de son bénéfice, il lutte en désespéré contre la mauvaise fortune. Malheureusement, plus il lutte, plus il s'enfonce dans sa détresse : les soucis qui le minent épuisent ses forces, diminuent son ressort, et un jour vient fatalement où le créancier qui le guette se jette sur lui. La vente de la terre a lieu presque toujours à vil prix ; les frais de justice en mangent la plus grande partie et le malheureux s'en va avec sa famille, la tête basse, le cœur brisé, cacher son infortune ou fond des grandes cités où grouille l'armée des sans-travail comme lui.

Nous touchons là un des points les plus douloureux du problème agraire, à une des causes les plus actives de la désertion des campagnes. Quand on dit que l'hypothèque est le chancre de la terre, on n'exagère rien. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les tristes statistiques du ministère de la justice : elles nous apprennent que le nombre des saisies immobilières qui ne dépassait guère en moyenne 5000 pendant la longue période qui a précédé 1865 s'est élevé depuis cette époque à 23 000 de 1896 à 1901, après avoir atteint le maximum de 30.000 pendant la période de 1886 à 1890. Ce chiffre tend à descendre au fur et à mesure que notre agriculture se relève ; mais il reste encore aux environs de 20.000 et c'est beaucoup.

C'est en Amérique, au pays de la liberté et des initiatives généreuses qu'est née l'idée de constituer sous le nom de *homestad*, ce qu'on appelle le Bien de famille, et de le soustraire à l'action des créanciers en le rendant insaisissable.

S'inspirant de cet exemple, l'honorable M. Léveillé, député et professeur à l'Ecole de droit, fut le premier qui eut le mérite de saisir le Parlement français de la question. Son projet de loi qui remonte à 1894, a été suivi de beaucoup d'autres qui n'ont pu être discutés en temps utile. Après une si longue attente, le gouvernement se décida enfin à déposer, en 1905, un projet dont il confia l'étude aux cours d'appel et au conseil d'Etat, et qui est devenu la loi du 12 juillet 1909.

Indiquons-en les principales dispositions.

Le bien de famille doit être un immeuble servant d'habitation à une famille. Il peut être rural ou urbain et doit comprendre une maison ou portion divise de maison et facultativement une terre attenante, en jardin ou culture, exploitée par la famille, le tout d'une valeur globale ne dépassant pas 8000 francs.

Tout chef de famille peut constituer un bien insaisissable à son profit et à celui de ses enfants ; la même faculté appartient à un tiers qui voudrait constituer un bien de famille au profit d'une autre personne.

Le bien de famille est constitué par une déclaration faite devant notaire. L'immeuble doit être libre de privilège et d'hypothèque. L'extrait de l'acte de constitution est affiché pendant deux mois et à l'expiration de ce délai, si personne ne fait obstacle à la constitution, le notaire transmet l'acte qui le constate au juge de paix qui l'homologue. L'expédition est ensuite remise au conservateur des hypothèques qui en opère la transcription. A partir de la transcription le bien est insaisissable. Les frais de constitution varieront généralement entre 60 et 80 francs.

Mais, si le bien est insaisissable, il ne l'est pas indéfiniment. Le propriétaire peut, à tout moment, renoncer à la constitution et l'insaisissabilité, à condition cependant, s'il est marié, d'obtenir le consentement de sa femme, donné devant le juge de paix ou l'autorisation du conseil de famille, s'il y a des enfants mineurs.

La loi du 12 juillet ne procure pas seulement au fondateur du bien de famille le privilège de l'insaisissabilité, elle contient une innovation de la plus haute importance dans notre régime successoral. Elle corrige de la façon la plus heureuse deux articles de notre Code civil, qui, pour les successions immobilières en général et surtout pour les petites successions ont un effet désastreux. Elle permet, en cas de décès du père ou de la mère, d'empêcher la division du bien de famille, tant que la famille existe et que les mineurs n'ont pas atteint leur majorité. Tant qu'il reste un enfant mineur, sa seule présence suffit à maintenir l'indivision.

L'époux survivant, s'il est copropriétaire du bien, a la faculté de réclamer, à l'exclusion des héritiers, l'attribution intégrale du bien sur estimation. C'est ainsi que les deux époux sont assurés de conserver jusqu'à la fin de leur vie le toit qui les abrita, la maison qu'ils ont faite à leur image et dans laquelle s'incarnent tous les souvenirs de leur vie.

On peut se faire une idée, par cette courte analyse, des avantages inappréciables que la loi nouvelle met à la portée des braves gens et des petites bourses. Avec un modeste capital, tous les travailleurs de France, agricoles ou urbains, peuvent assurer leur avenir et passer une existence heureuse sur le petit coin de terre qu'ils ont librement choisi pour y achever leurs jours. Aucune puissance au monde ne pourra les déraciner de la forteresse où ils se sont retranchés et où ils peuvent braver les hasards de la fortune.

J. MÉLINE,
Ancien Président du Conseil,
Sénateur des Voges.

Chambre de commerce de Digne

L'an mil neuf cent onze et le dix sept janvier, à 10 heures et demie du matin, les membres de la Chambre de commerce de Digne se réunissent dans le lieu habituel de leurs séances.

Sont présents :

MM. Armand, Brémond, Chaix, Ferrand, Rebattu, Redortier, Perrier, Rignol, Rippert et Taïsse.

Absents et excusés :

MM. Dol et Manuel.

M. Braconnier, secrétaire général, délégué par M. le préfet des Basses Alpes pour procéder à l'installation des nouveaux membres élus à la suite du scrutin du 4 décembre dernier et à la nomination du bureau, préside.

Il donne lecture du procès-verbal de recensement des votes et déclare installés dans leurs fonctions de membres de la Chambre de commerce de Digne, pour une période de six ans, MM. Dol, Ferrand, Rippert et Saïsse.

Il leur adresse des félicitations pour le témoignage de confiance qu'ils ont recueilli de la part des électeurs du département des Basses Alpes et déclare que tout son concours et celui de l'administration préfectorale sont acquis à la Chambre de commerce.

Il invite ensuite MM. les membres de la Chambre de commerce à procéder à la nomination du bureau pour une période de deux ans.

Sont élus à l'unanimité :

MM. Perrier Bienvenu, *président*.
Armand Jean-Baptiste, *vice-président*.
Rippert Louis, *secrétaire*.

M. le secrétaire général adresse ses félicitations aux membres du bureau et prie M. Perrier de vouloir bien prendre la présidence de la Chambre.

M. Perrier prenant place au fauteuil de la présidence, s'explique en ces termes :

Messieurs et chers Collègues,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me nommant votre président pour la cinquième fois.

Vous pouvez compter que je ferai tout mon possible pour mener à bonne fin tout ce qui peut intéresser notre département.

Je remercie aussi M. le secrétaire général d'avoir bien voulu nous honorer de sa présence, pour l'installation des nouveaux membres de la Chambre de commerce, et je me fais l'interprète de tous en lui donnant l'assurance de notre sincère attachement aux institution républicaines.

Je félicite MM. Dol et Ferrand de leur réélection, et je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collègues, MM. Rippert et Saisse, dont le dévouement est connu de tous.

J'adresse à notre ancien vice président, M. Eyriès, nos remerciements pour le concours dévoué qu'il nous a toujours donné et je vous proposerai tout à l'heure de vouloir bien le nommer membre correspondant de la Chambre, ce qui nous procurera l'avantage d'avoir encore recours à ses précieux conseils.

Je compte, Messieurs, sur vous tous pour m'aider à défendre les intérêts commerciaux et industriels de notre cher département.

M. Braconnier, dans un langage empreint de la plus grande courtoise, remercie M. le président des paroles qu'il vient de prononcer. Il témoigne sa satisfaction d'avoir été délégué par M. le Préfet pour présider une assemblée dont le profond attachement aux institutions républicaines lui est connu et qui s'intéresse tout particulièrement aux intérêts commerciaux et industriels du département des Basses-Alpes.

Il assure à nouveau son concours et celui de l'administration préfectorale à la Chambre, pour l'aider à mener à bonne fin la haute mission qui lui est confiée.

Cours pratiques d'enseignement commercial

Avant de quitter la séance, M. Braconnier président de la Ligue de l'enseignement, fait connaître que la Ligue de l'enseignement vient de créer des cours pratiques d'enseignement commercial, qui sont appelés à donner d'heureux résultats. Il sollicite le patronage de la Chambre de commerce et fait appel à son concours moral et pécuniaire.

M. le président répond que cette demande fera l'objet d'un examen bienveillant de la Chambre de commerce.

M. Braconnier quitte ensuite la salle des séances.

Après son départ et examen de la demande présentée par lui au nom de la Ligue de l'enseignement, la Chambre accepte que les cours pratiques d'enseignement commercial soient placés sous son patronage et vote une subvention.

Office des transports

M. Rebattu Henri, négociant à Sisteron, membre de la Chambre de commerce, est délégué pour représenter la Chambre à l'Office des transports.

Désignation de membres correspondants

Sur la proposition de M. Perrier, président M. Eyriès, négociant à Manosque, ancien vice président de la Chambre de commerce de Digne, et M. Barou Justin, ancien sécriciculteur, avocat, conseiller général des

© VILLE DE SISTERON

Basses Alpes, sont nommés membres correspondants de la Chambre de commerce.

Exposition Universelle

M. le président donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le ministre du commerce et de l'industrie demande l'avis de la Chambre sur l'opportunité qu'il y aurait à organiser, à Paris, une nouvelle exposition universelle, aux environs de 1920.

La Chambre après discussion, émet un avis défavorable au projet d'organisation d'une nouvelle exposition universelle.

Chemin de fer P. L.-M.

Sur la demande de M. Ferrand et Rebattu, la Chambre de commerce émet un vœu tendant à la création les jours de foires de Sisteron, d'un train partant de Pertuis et arrivant à Sisteron entre 7 et 8 heures du matin.

Elle émet également un vœu tendant à l'agrandissement et à la couverture des quais non couverts de la gare de Sisteron, afin de mettre les nombreuses marchandises arrivant à cette gare à l'abri des intempéries.

M. le président fait connaître qu'il a reçu plusieurs réclamations de personnes demandant que la gare de la Brillanne Oraison soit pourvue d'une grue d'une force d'au moins 10.000 kilogrammes. Il prie la Chambre de vouloir bien appeler la bienveillance de la Cie sur cette affaire.

La Chambre reconnaissant le bien fondé des réclamations dont il s'agit émet le vœu que la Cie P.L.M. fasse installer en gare de la Brillanne Oraison une grue assez puissante pour permettre le déchargement des poids lourds.

Réseau Téléphonique.

Afin de faciliter le développement des relations commerciales entre les Basses Alpes, les Hautes-Alpes et l'Isère, la Chambre émet un vœu en faveur du prompt établissement d'un réseau téléphonique devant relier les départements des Hautes et Basses-Alpes.

Services automobiles

Sur la proposition de M. Rignol, la Chambre de commerce émet le vœu que l'administration des postes remplace les services de courriers existant actuellement par des services automobiles.

Communications Diverses

M. le président communique ensuite la correspondance et les réponses données ou émis par elle dans la précédente séance.

La Chambre donne acte de ces communications.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

COIN DES POETES

La chanson du Berger

A ma petite sœur Marie.

Je suis un pâtre timide,
Ignoré du genre humain,
Et jamais ma main candide
N'a pu presser une main.

Pour maison, j'ai la nature,
Pour seul ami, mon chien noir ;
Pour lit, j'ai la terre dure,
Pour flambeau, le ciel du soir.

Les filles laides ou belles,
Me toisent d'un air moqueur ;
Et jamais l'une d'entre elles
Ne me donnera son cœur.

Aussi, là-bas, sur la dune,
Pour assouvir mon amour,
Je fais la cour à la lune
Et je guette son retour.

Lorsque, laissant passer l'heure,
Elle tarde à revenir,
Sans savoir pourquoi, je pleure :
L'amour fait toujours souffrir....

Pour charmer sa mine austère,
Je compose un gai rondeau ;
Et je joue avec mystère
Un air sur mon chalumeau.

Quand elle devient lointaine
Je la suis d'un œil très doux ;
Et puis pour la nuit prochaine
Je lui donne rendez vous.

Et quand la mort, que j'envie
Viendra me fermer les yeux ;
J'irai, sans pleurer la vie,
La retrouver dans les cieux.

Anne SARLIN.

(Gerbe Printanière).

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY-GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er. r. de Nimes, à Vichy.

Chronique Locale

SISTERON

La situation sericicole. — L'enquête sericicole de 1910, faite par le ministère de l'agriculture, constate un rendement total de 178.719 onces de graines, dont 2 853 pour les Basses Alpes, 411 pour les Hautes-Alpes, 351 pour les Alpes-Maritimes, 30 301 pour l'Ardèche, 26 pour l'Aude, 4118 pour les Bouches-du-Rhône, 9700 pour la Corse, 29.610 pour la Drôme, 47 232 pour le Gard, 3.855 pour l'Hérault, 303 pour les Pyrénées-Orientales, 15.743 pour le Var, 21 585 ponr Vaucluse.

Société de Secours mutuels. — Un grand nombre de membres adhérents à cette excellente Société avaient répondu à l'appel de son Conseil d'Administration et se réunissaient dimanche dernier dans son local habituel, sous la présidence d'honneur de M. Gustave Tardieu, qui, dans une heureuse improvisation a remercié l'assemblée de lui avoir offert la présidence et l'a félicité en même temps de se grouper toujours de plus en plus grande sous la bannière mutualiste. Le Président, M. Roa, a fait un exposé de la situation personnelle et financière de la Société qui est toujours des plus florissantes et possède aujourd'hui un capital près de 64,000 francs.

Le Conseil d'Administration qui arrivait au terme de son mandat triennal s'est vu renouveller toute la confiance de la part de ses commettants et a été laissé dans ses fonctions.

Trois nouvelles pensions ont été attribuées, ce qui porte le nombre à 30 pensionnés.

Une élection au Conseil cantonnal ayant eu lieu, c'est M. Peyrothe qui a été délégué pour représenter la Société à ce conseil. Une autre élection avait également lieu pour le Comité directeur des Sociétés de Secours mutuels qui siège à Digne. Trois délégués départementaux ont été choisis comme candidats.

Le Conseil d'administration a fait voter par l'Assemblée générale le rabaissement de l'âge pour l'obtention de la pension. Cette pension, qui, jusqu'ici, était limitée a 55 ans d'âge et 25 ans de versements, a été baissée à 50 ans avec la même durée de versements. Voilà, certes, un grand point qui ne peut qu'encourager les jeunes gens à rentrer à la Société. Rappelons-leur que pour se faire inscrire, ils doivent signer un bulletin d'adhésion, verser un droit de 5 francs et 1 franc par mois comme membre jusqu'à 29 ans et 1 fr 50 par mois à partir de 30 ans.

Tous renseignements seront donnés à ceux qui désirent se faire inscrire soit chez le président, M. Roa, ou au Secrétariat, chez M. Pascal Lieutier, imprimeur, ou à tout autre membre de la Société.

La Fête du Faubourg — La fête du Faubourg, favorisée par un soleil de printemps, avait attiré tout le Sisteron élégant qui se pressait autour de la musique.

Les bals, tir, chants et repas ont eu lieu dans le plus parfait ordre et par une grande affluence de citoyens et citoyennes.

Obsèques. — Jeudi matin ont eu lieu au milieu d'une affluence nombreuse les obsèques de M. Antoine Allemand, dépositaire de journaux, père de notre confrère Abel Allemand. En cette triste circonstance nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Avis. — Les jeunes gens des classes 1894 et 1895 sont priés de se rendre le dimanche 29 janvier, à 5 heures du soir, au café Peignon, pour s'entendre sur l'organisation d'un banquet fraternel. Prière de ne pas s'abstenir.

Foot-Ball. — Demain dimanche, sur le terrain de notre Société sportive, match de foot-ball entre les équipes premières de la Société Athlétique du lycée de Gap et celle du Sisteron-Vélo.

Cette rencontre qui est la première depuis la fondation des deux clubs, sera très intéressante à suivre.

ETAT-CIVIL

du 20 au 27 Janvier 1911

NAISSANCES

MARIAGES

Bertrand Henri-Joseph employé au Sud France et Mlle Lieutier Cécile, s. p.

DÉCÈS

Coulon Antoinette, 70 ans, rue Saunerie.
Allemand Antoine, 71 ans, rue Droite.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Observation Utile

Dès que la gêne respiratoire ou l'oppression annoncent qu'un rhume ne cède point aux soins habituels, il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent instantanément. Les accès d'asthme même, le catarrhe, la toux des veilles bronchites sont promptement améliorés et guéris. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

St-Hilaire-le Pt (Marne), 24 mars 1910. Je digérais difficilement. Depuis que je prends des Pilules Suisses la *digestion* se fait très bien. Mme Véron. (Sig. lég.).

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

Huile d'Olive de Pays

garantie pure à l'analyse

Vierge, 1re pression	2 fr. 10 le litre
De table, surfine extra fruitée	1 fr. 80 le litre
Fine 1re qualité	1 fr. 60 le litre

Rendu franco gare.

JEAN MONTAGNIER

propriétaire-fabricant, Manosque.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal.*

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN DE LIBRAIRIE

bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

Occasion à Saisir

Bon Piano a Vendre

S'adresser au bureau du journal.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

AVIS

pour la dernière vérification des créances

Les créanciers du sieur **Honnorat** François, industriel à Sisteron, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le **huit février** mil neuf cent onze à **dix** heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-greffier,
C. GIRAUD.

Etude de Me PIERRE BOREL
notaire
Licencié en Droit
Rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication
VOLONTAIRE

Le **dimanche douze février** mil neuf cent onze, à **deux** heures après-midi, à **Sisteron**, en l'étude et par le ministère de Me **BOREL** notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après désigné, situé à **Sisteron** et appartenant à Madame Veuve **IMBERT**, née **Godmetz.**

DESIGNATION

UNE MAISON

située *rue Droite*, numéro **41**, et *rue de la Coste*, composée de deux caves au rez-de-chaussée et une autre cave en dessous, écurie, grenier à foin, 3e étage sur la rue Droite et rez-de-chaussée sur la Coste, comprenant cuisine, chambres, cabinets, et belvedère comprenant trois pièces. Cette maison confronte dans son ensemble : au dessous Mademoiselle Palanque et rue Droite, au levant Chauvet, au midi rue Droite, au couchant hoirs Giraud, au nord rue de la Coste.

Mise à prix : **quinze cents** francs, ci.... **1500 fr.**

Pour visiter s'adresser à Madame Veuve **Imbert.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Borel**, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
P. BOREL.

LA VIE HEUREUSE

Aujourd'hui où la curiosité qui s'étend à la vie privée des grands hommes est une forme de l'admiration et de la sympathie, qui ne voudrait connaître les campagnes des conquérants de l'air, ces épouses d'aviateurs, dont la vie est également faite d'angoisses et de gloire ? La *Vie Heureuse* du 15 janvier consacre une de ses plus curieuses pages aux *Femmes d'aviateurs*. D'autres pages, où de pittoresques images illustrent un exact et piquant article de J. Bardoux, y montrent *Le Rôle des femmes dans les récentes élections anglaises*. M. Albert Flament, historiographe attitré de nos grands jours, y décrit *Une Fête donnée par Mme la duchesse de Rohan en l'honneur de Judith Gauthier*. M. Marcel Boulenger, le plus sportif de nos grands écrivains, y présente le sport à la mode, *Les Courses de lévriers*. Une étude pénétrante de M. Henri Bidou sur *Les Héroïnes de Tolstoï*, une page de M Pergaud, lauréat du **Prix Goncourt**, une page de Mme Audoux, lauréate du **Prix Vie Heureuse**, une nouvelle pittoresque et dramatique de M. Claude Farrère en font le très littéraire ornement. Enfin, inaugurant une rubrique nouvelle et pleine de promesses, *Les Sports par leurs champions*, Mlle Marvingt, première skieuse de France, y donne *Une Leçon de ski*, et sur la question du jour *Les Femmes à l'Institut*, Mme Colette Yver commente de façon suggestive les résultats d'une enquête académique. Art Science Littérature, Sports, Grande Actualité, tout y est représenté. C'est la véritable revue du mois par le texte et l'image.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. — *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

© VILLE DE SISTERON

LECTURES POUR TOUS

Au moment ou l'aviation vient de faire de nouvelles victimes, qui ne voudrait lire, dans le numéro de *Janvier* des **Lectures pour Tous**, le pittoresque article rédigé sur place qui nous décrit minute par minute la vie mouvementée des « hommes de l'air » à Mourmelon ?

Non contente d'initier son public à toutes les curiosités de la vie moderne, la célèbre revue — dont l'année complète forme le plus magnifique volume d'étrennes — fait encore une large place aux reconstitutions dramatiques, aux œuvres d'imagination qui émeuvent ou séduisent.

On aura une idée de sa variété en lisant le sommaire complet du numéro de JANVIER:

La renaissance du Barreau, par Raimond Poincaré, de l'Académie Française. — *Nos pères il y a 20000 ans.* — *Un sonnet inédit de Paul Verlaine.* — *La journée de M. Tout-Paris*, par Adrien Vély. — *A la conquête du brevet d'aviateur*, par Jules Chancel. — *Tigre à domicile*, nouvelle, — *Violettes de Parme*, valse pour piano. — *Une évasion en 1870.* — *Un drame à la Cour de Pologne*, roman, — *Pour préserver Paris de l'inondation.*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

RICQLÈS

RICQLÈS

RICQLÈS

Pour ESTOMAC, INTESTINS, DIABÈTE

Buvez VICHY-GÉNÉREUSE

Agit où d'autres eaux de **Vichy** échouent

Bulletin Financier

Notre marché est assez ferme dans son ensemble, mais réservé et inactif.

Le 3 o/o français se traite lourd à 97.50.

Fonds d'Etats étrangers faibles : Turc 94.10 ; Portugais 64.65 : Extérieure 94 27 1/2 ; Russe 5 0/0 1906 105.55.

Sociétés de crédit irrégulières : Banque de Paris 1846 ; Comptoir d'Escompte 960; Société Générale 779 ; Société auxiliaire du Crédit 606 ; Banque Franco Américaine 534.

Valeurs d'électricité bien tenues.

Groupe cuprifère en réaction : Rio 1746.

Mines d'or mexicaines calmes. Pedrazzini 141. Mercédès 52.

La Compagnie générale des Verreries espagnoles est en avance à 120.

L'action Energie Industrielle est demandée à 111 ; l'obligation à 480.

L'action Compagnie Aérienne est ferme à 180.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* En dépôt : 22, Rue d'Enghien, PARIS.

POUR FAIRE PONDRE les POULES tous les jours MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver

2.500 ŒUFS *par an pour 10 poules*

Demandez GRATIS et FRANCO **Notice** donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'éviter ainsi que de *guérir* toutes les *maladies des poules*, Etc. COMPTOIR D'AVICULTUR... PRENOM...

Cyclistes...

NE PAYEZ PAS UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE DE 14 A 20 FRANCS QUAND L'ENVELOPPE A TRINGLES

MICHELIN

SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS ET NE SE VEND QUE

DIX FRANCS

MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

CHOIX D'OBLIGATIONS

Françaises et Etrangères

BIEN GARANTIES

donnant un revenu fixe de

4, 5 & 6 0/0

Ecrire pour recevoir la notice explicative

à M. le Directeur de l'*Agence Française*

43, Rue de Saintonge, 43 — PARIS (3e Arrondt)

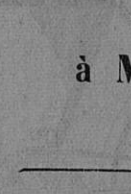

L'eau cosmoptique des frères Saint-Joseph est le moyen le plus puissant pour conserver et rétablir la vue ; fortifier les yeux et les paupières. *Prix du flacon : 5 francs.*

HÉMORROÏDES

prompt soulagement, guérison rapide par LE VÉRITABLE

ONGUENT CANET-GIRARD

ayant plus de cent années d'existence, est un remède souverain pour la guérison de toutes les *plaies, panaris, furoncles, anthrax, blessures de toutes espèces.* Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des *tumeurs, excroissances de chair*, les *abcès* et la *gangrène.*

Chaque rouleau renferme la manière de l'employer. Pour l'avoir véritable, il faut exiger que chaque rouleau porte la signature ci-contre. *Girard*

PRIX DU ROULEAU : 2 FR. — FRANCO POSTE : 2 FR. 20.

VÉRITÉ. Pharmacie, 10, Rue de Turenne. Paris.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES

Influenza, Bronchites, Turberculose, Asthme

guérison rapide et assurée par le

"PULVEOL"

qui s'emploie en

Inhalations, Gargarisme, Vaporisations

— EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES —

611 MILLIONS

A GAGNER

En Lots Officiels

Emprunts d'Etat, Villes, Foncieres, Communales, etc., etc.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EPARGNE

pour l'acquisition par Associations de Valeurs à lots de premier ordre :

Récapitulation générale des lots en espèces à gagner :

6 gros lots de 1 MILLION de francs			6.000.000
60	»	**500 000 francs**	30.000.000
68	»	**400 000** »	27.200.000
12	»	**300 000** »	3.600.000
54	»	**250 000** »	13.500.000
280	»	**200.000** »	56.000.000
132	»	**150 000** »	19.000.000
1.738	»	**100 000** »	173.800.000
30	»	**750 000** »	2.250.000
269.892 lots divers pour			279.648.000

272.272 lots pour **611.798.000f.**

Contre 3 francs au lieu de 5 francs Droit d'inscription

On recoit 50 numéros de Titres

participant aux tirages des :

1, 5, 15, 20, 22, 25 Février prochain

Copropriété des Titres garantie, souscriptions par mandats ou bons de poste
Envois contre remboursement acceptés : 0 fr. 75 en sus.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — **Le Bien Mutuel** n'a pas de succursale ; il ne faut pas le confondre avec les Sociétés dont le nombre des adhérents est illimité. — Remboursement du capital garanti avec environ **40** pour cent de majoration.

Adresser d'urgence toutes les demandes d'inscription accompagnées d'un mandat de **3** francs (joindre 0 fr. 20 pour frais d'envoi), au Directeur du **Bien Mutuel, 10, rue Richelieu, Paris. (Section N° 724).**

N.-B. — Chaque associé peut à tout moment demander communication des livres de la Société.

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

ENVELOPPES VULCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VULCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

PNEUS-VELOS

DUNLOP

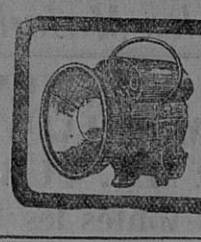

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier . . .	4
[illegible] jante bois . . .	5
[illegible]	4,50
[illegible]	1,50
Changer une chaîne. . . .	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

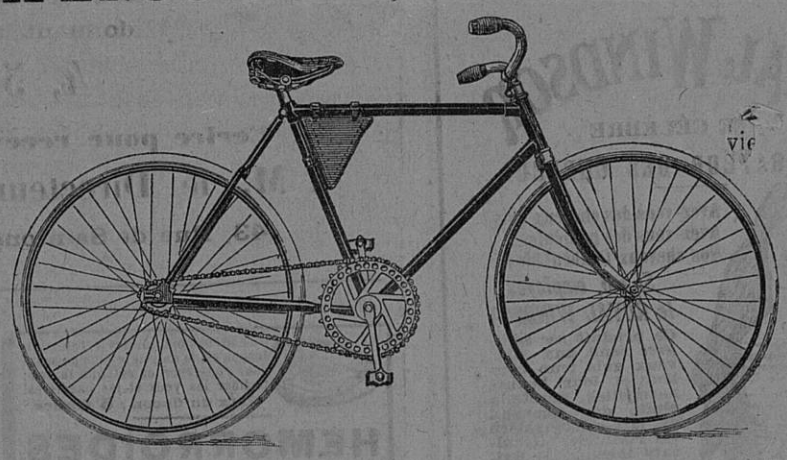

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à cour sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue découlent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voici la *Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le dernier et par à le plus récent exemple, de la mutualité financière telle que le est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de nombreuses chances de lot, une sécurité sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement la clé du bonheur parfait, nous avons nommé La Prévoyance.

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195	— 50.000	—	195	— 3.000	—
45	— 30.000	—	60	— 2.500	—
230	— 25.000	—	865	— 2.000	—
60	— 20.000	—	65	— 1.500	—
815	— 10.000	—	180	— 1.250	—
90	— 6.000	—	21.855	— 1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement*.

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numeros de Titres** qui participent à **un tirage** tous les 3 jours, ou **130 tirages annuels** ou 690 tirages en 5 ans.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récepissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront [illegible] par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Le gérant. — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON